

GRILLE DES COURS INTERENTREPRISES SESSION 2022-2024

2^{ème} année d'apprentissage : août 2022 – juillet 2023

	Délai
CIE1	
• Préparation	
• E-test - à réaliser au plus tard	25.10.2022
• 2 jours – novembre et décembre 2022	
• Unité d'œuvre à publier dans la box travaux de ma classe	31.01.2023
CIE2	
• Préparation	
• E-test	03.03.2023
• 2 jours – mars et avril 2023	
• Unité d'œuvre à publier dans votre portfolio puis dans la box « Mes prestations fournies lors des examens »	30.04.2023
CIE3	
• Préparation	
• E-test	24.04.2023
• 2 jours – mai et juin 2023	
• Unité d'œuvre à publier dans la box travaux de ma classe	01.07.2023
STA3 & STA4 : prévoir minimum 3 mois de préparation STA + saisie sur trimbi	15.08.2023
• Transférer note sur bdefa2 via trimbi	15.08.2023

3^{ème} année d'apprentissage : août 2023 – juillet 2024

CIE4	
• Préparation	
• E-test	01.09.2023
• 2 jours – septembre 2023	
• Unité d'œuvre à publier dans la box travaux de ma classe	30.09.2023
CIE5	
• Préparation	
• E-test	30.09.2023
• 2 jours – octobre 2023	
• Unité d'œuvre à publier dans votre portfolio puis dans la box « Mes prestations fournies lors des examens »	30.11.2023
CIE6	
• Préparation	
• E-test	30.10.2023
• 2 jours – novembre 2023	
STA5 & STA6 : prévoir minimum 3 mois de préparation STA + saisie sur trimbi	15.05.2024

Situations de travail et d'apprentissage (STA)

Onglet 6 du Dossier de formation et des prestations (pages 1 à 13)

2 STA par année d'apprentissage :
environ 3 mois de travail pour chacune (voir délais sur la 1^{ère} page).

Pour chaque STA, sont sélectionnées 5 aptitudes partielles, subdivisées en 3 critères partiels et 5 critères de comportement.

Evaluation selon le « Rapport sur les situations de travail et d'apprentissage » (pages 4 à 9).
* * * * *

Préparation Konvink

Elle se réalise en entreprise par le biais de la plate-forme Konvink. L'entreprise doit mettre à disposition 4 jours aux apprentis. Sont compris dans la préparation :

- les unités thématiques
- les impulsions en ligne
- les unités d'apprentissage

* * * * *

Unité d'œuvre

Elle se réalise à la fin de chaque bloc de CIE, elle doit permettre le transfert de connaissances des cours à l'entreprise. Le maître d'apprentissage doit valider le contenu avant publication sur Konvink. Toutes les unités d'œuvres sont obligatoires, mais celles comptant pour le CC-CI doivent être publiées dans la box examen.

* * * * *

Examen de fin d'apprentissage

Pour l'examen oral de fin d'apprentissage, un « Rapport pratique » doit être rempli (*voir chapitre 9 du dossier de formation et des prestations*) et **envoyé au Chef expert du canton du candidat avant le 31 janvier de l'année de l'examen.**